

Département des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30/11/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN ; Gérard DUYTSCHÉ

Absent excusé

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

Délibération zonage du syndicat des eaux 2021-25

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le syndicat des eaux de Marseillon et du Tursan dont l'objet est l'établissement ou la mise à jour du zonage d'assainissement délibération 2021-25

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté des Communes Chalosse Tursan s'est engagée dans l'établissement d'un PLUi. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en cohérence les futurs documents d'urbanisme et les zonages d'assainissement. Une réflexion sur l'assainissement doit donc être menée. Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan se propose de porter, pour la commune, cette étude.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan dont l'objet est l'établissement ou la mise à jour du zonage d'assainissement. Cette convention détaille le mode d'intervention du Syndicat et précise le calcul du montant du reste à charge pour la commune.

.....

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
XXXX